



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse Dossier de presse

**ACQUISITION
DU MODÈLE RÉDUIT
DE LA STATUE ÉQUESTRE
DE LOUIS XIV RÉALISÉE
PAR ANTOINE COYSEVOX**

ŒUVRE RECONNUE
D'INTÉRÊT PATRIMONIAL
MAJEUR



Grâce à l'appui de l'État et au mécénat du groupe Norac, la Ville de Rennes a fait l'acquisition du modèle réduit de la statue équestre de Louis XIV, sculptée par Antoine Coysevox et reconnue d'intérêt patrimonial majeur, d'une valeur de 2,37 millions d'euros. Cette réduction en bronze de la statue est exposée temporairement au musée du Louvre durant trois mois, jusqu'au 5 septembre 2022, cour Puget, dans le cadre de la présentation de l'actualité du département des Sculptures, intitulée « Invitation au Musée des beaux-arts de Rennes : une statuette équestre de Louis XIV par Antoine Coysevox ». Elle rejoindra définitivement les collections du Musée des beaux-arts de Rennes dès septembre 2022, où sont conservés depuis le XIX^e siècle les deux reliefs du piédestal exécutés par Coysevox en 1693 pour le monument original.

UNE OPÉRATION D'ACQUISITION EXCEPTIONNELLE

En octobre 2019, la Commission consultative des trésors nationaux a rendu un avis favorable à la reconnaissance de la sculpture comme « œuvre d'intérêt patrimonial majeur ». Cette qualification témoigne de la valeur artistique exceptionnelle de la statue et permet notamment à des musées de France territoriaux d'acquérir des biens culturels, en mobilisant le dispositif fiscal de l'article 238 bis 0A du code général des impôts. Cet article prévoit en effet que le financement par une entreprise de l'acquisition d'un bien culturel reconnu « d'intérêt patrimonial majeur » au profit d'une collection publique ouvre droit à celle-ci à une réduction de son impôt sur les sociétés égale à 90 % du montant du versement effectué, dans la limite de 50 % de l'impôt dû. Cette dépense fiscale représente un soutien important de l'État au bénéfice de l'enrichissement des collections territoriales, sans lequel cette acquisition n'aurait pu être réalisée. Pour cette représentation de Louis XIV, le financement a été assuré entièrement par ce mécanisme.

Le groupe Norac, en participant à cette opération comme mécène, souhaite témoigner de son engagement durable dans la vie culturelle de Rennes et de la Bretagne.

Le Musée des beaux-arts de Rennes devient ainsi, après ceux de Lyon, de Montpellier et le musée de Grenoble, l'un des musées de France en région à bénéficier de ce dispositif mis en place par l'État. Il intègre dans ses collections l'œuvre d'un artiste majeur pour l'histoire de l'art et exceptionnelle par sa rareté, sa qualité artistique et ses dimensions.



ANTOINE COYSEVOX (1640—1720)

Né à Lyon, Antoine Coysevox est l'un des plus importants sculpteurs français du règne de Louis XIV. Après un apprentissage dans sa ville natale, le jeune sculpteur intègre en 1657 l'atelier de Louis Lerambert à Paris dont il épouse la nièce, fille du peintre académicien Noël Quillerier. Après le décès prématuré de sa jeune épouse, il obtient la décoration du château de Saverne pour l'évêque de Strasbourg. De retour à Paris en 1671, il intègre l'équipe des sculpteurs du château de Versailles où il réalise des copies d'après l'antique pour les jardins. Il est reçu à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture en 1676, en présentant le portrait en buste de Charles Le Brun. Il mène ensuite une brillante carrière au sein de l'institution dont il devient le premier directeur sculpteur au début du XVIII^e siècle. Portraitiste de renom, Coysevox reçoit durant sa carrière la commande de deux monuments dédiés au roi et destinés à un emplacement extérieur : la statue pédestre de Louis XIV pour l'Hôtel de Ville de Paris (Paris, musée Carnavalet) et celle à cheval du roi pour la Bretagne. Cette dernière est la plus importante réalisation en bronze de cet artiste et l'une de ses œuvres les plus monumentales avec les célèbres chevaux de marbre achevés en 1702 pour l'abreuvoir du château de Marly (Paris, musée du Louvre). Coysevox meurt en 1720 alors que sa statue équestre est toujours remisee à Nantes.

À PROPOS DE LA STATUE ÉQUESTRE ET DE SON MODÈLE RÉDUIT

L'œuvre originale monumentale est conçue entre 1688 et 1689 par le sculpteur Antoine Coysevox (1640-1720) à la demande des États de Bretagne. Antoine Coysevox est alors le sculpteur le plus important de la fin du règne de Louis XIV (mort en 1715).

Initialement destinée à Nantes, la statue équestre de Louis XIV est finalement accueillie à Rennes le 6 juillet 1726 sur la nouvelle place du Palais (aujourd'hui place du Parlement), quelques années après les travaux de reconstruction qui suivirent le grand incendie de 1720. D'une hauteur d'environ 4 mètres, elle repose sur un piédestal de 3 mètres de hauteur, orné de chaque côté de reliefs en bronze également exécutés par Coysevox en 1693.

La statue est démontée en 1793 et fondue pour réaliser des canons, à l'exception des deux reliefs latéraux en bronze qui sont conservés au Musée des beaux-arts depuis sa fondation en 1801.

La création d'un monument en hommage à Louis XIV en Bretagne s'inscrit à la fois dans la volonté du roi d'imposer une image centralisée de l'État dans les plus grandes villes de France et dans un contexte breton particulièrement complexe suite à la révolte du papier timbré de 1675. Pour punir Rennes d'y avoir participé, Louis XIV ordonne la même année le transfert du Parlement de Bretagne à Vannes, où il siègera jusqu'en 1690. L'érection d'une statue en hommage au roi, et par extension en hommage à l'État, est un symbole politique fort dans une ville d'où le Parlement avait été momentanément exilé.

Une statue équestre revêt une signification particulière. Depuis l'Antiquité, la représentation équestre des souverains sert à mettre en valeur leur puissance dans l'espace public. Cette tradition est reprise à la Renaissance partout en Europe et se développe à la cour de France à partir du début du XVII^e siècle. Les sculptures équestres ne représentent pas uniquement le roi mais offrent une image publique de l'État. Après Henri IV et Louis XIII, Louis XIV développe tout particulièrement ce type de représentation à Paris (comme celle de la place Vendôme, due à François Girardon et détruite sous la Révolution) et surtout dans les villes de province comme Rennes, Bordeaux et Lyon. Ces œuvres, de dimensions colossales étaient le point central de vastes places. Ces aménagements permettaient entre autres d'améliorer l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public.

Conservée depuis plus d'un siècle dans une collection aristocratique britannique, la réduction en bronze est aujourd'hui l'unique témoignage en volume de la célèbre statue monumentale de Coysevox. Celle-ci n'était jusqu'alors connue qu'à travers la gravure réalisée par l'architecte Jean-François Huguier représentant l'inauguration de la statue.

Il s'agit à ce jour de la seule statue équestre de Louis XIV par Antoine Coysevox connue et conservée. D'une hauteur de 94 cm, elle repose sur un piédestal de 120 cm qui date du XIX^e siècle. Les modèles réduits constituaient au XVII^e siècle pour les sculpteurs un objet de virtuosité technique et artistique. Présents dans les collections royales, ils pouvaient servir de cadeaux diplomatiques. On trouve ainsi des effigies de souverains français dans les collections royales espagnole ou anglaise. Pour les aristocrates, posséder la réduction d'une statue royale était une manière d'afficher son rang, en montrant chez soi tout à la fois un objet de luxe et le portrait du roi.

LES BIENS CULTURELS RECONNUS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL MAJEUR, DES ACQUISITIONS AU BÉNÉFICE DES COLLECTIONS PUBLIQUES RENDUES POSSIBLES GRÂCE AU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Dans l'objectif de favoriser l'acquisition des trésors nationaux faisant l'objet d'un refus de certificat d'exportation, la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France a modifié le Code général des impôts pour instituer un dispositif novateur comportant un avantage fiscal très avantageux pour les entreprises qui contribuent à maintenir sur le territoire national ces œuvres d'une grande importance patrimoniale.

En effet, ce dispositif ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 90 % des versements effectués par une entreprise pour l'acquisition par l'État ou toute personne publique d'un trésor national destiné à une collection publique, la réduction étant plafonnée à 50 % de l'impôt dû.

Ce dispositif, entré en application fin 2002, a permis de réaliser, au profit de collections nationales et territoriales, de nombreuses opérations d'acquisitions de trésors nationaux.

Afin de donner une nouvelle dynamique au mécénat d'entreprise, la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a permis de recourir à cette disposition aux versements effectués par des entreprises en faveur de l'achat, non plus seulement de trésors nationaux, mais aussi de biens culturels situés en France ou à l'étranger dont l'acquisition présenterait un intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie. Le législateur a confié le soin d'apprécier l'intérêt patrimonial majeur et le prix de cession à la Commission consultative des trésors nationaux,

dont l'avis favorable est nécessaire pour que le financement de l'acquisition puisse bénéficier de ce dispositif. La procédure d'acquisition est ensuite pilotée par le service des musées de France de la direction générale des patrimoines et de l'architecture.

En application de ce dispositif élargi, beaucoup de biens ou ensembles de biens culturels reconnus « d'intérêt patrimonial majeur » ont été acquis depuis 2004 au profit des collections nationales et territoriales.

Parmi les acquisitions de biens d'intérêt patrimonial majeur, financés pour tout ou partie au moyen de ce dispositif fiscal, ayant bénéficié ces dernières années à des musées de France territoriaux, comme le Musée des beaux-arts de Rennes, on peut citer :

- En 2013, le tableau de Gustave Courbet, *Le Chêne de Flagey*, huile sur toile, 1864, pour le Musée Gustave Courbet, Ornans ;
- En 2014, la salle à manger d'Henri Wasnier par Emile Gallé, pour le Musée des Beaux-Arts de Reims et le tableau d'Otto Freundlich, *Composition*, huile sur toile, 1911, pour le Musée d'art moderne de la Ville de Paris ;
- En 2015, le tableau de Giorgio Morandi, *Nature morte*, huile sur toile, 1939, pour le Musée de Grenoble et le tableau de Nicolas Poussin, *Diane tuant Chioné*, huile sur toile, vers 1624 (?), pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon ;
- En 2020, le dernier tableau peint en 1951 par Henri Matisse, *Katia en chemise jaune*, huile sur toile, pour le Musée des Beaux-Arts de Lyon.

Ce mécanisme de dépense fiscale représente ainsi un soutien fort de l'État en faveur d'enrichissements ambitieux des collections publiques territoriales.

Pour des informations complémentaires sur la législation relative au mécénat d'entreprise :

www.culture.gouv.fr/Thematiques/

[Mecenat/Entreprises/](#)

[Des-avantages-supplementaires-pour-la-culture](#)

MUSÉE DU LOUVRE – VILLE DE RENNES / UNE COLLABORATION SCIENTIFIQUE

Instruite et pilotée par le ministère de la Culture, l'opération, également soutenue par le musée du Louvre, témoigne des relations régulières entretenues entre le Musée des beaux-arts de Rennes et le musée national parisien depuis plusieurs décennies. Cette collaboration s'inscrit particulièrement dans le développement de la section dédiée au XVII^e siècle français pour laquelle le musée de Rennes possède aujourd'hui une collection et une expertise reconnue à l'échelle nationale et internationale. Elle est renforcée depuis une dizaine d'années à travers des échanges de documentation, des dépôts et des prêts pour des expositions ainsi qu'un partage d'expertise entre les conservateurs.

Le département des Sculptures du musée du Louvre a accompagné le processus d'acquisition du Louis XIV de Coysevox par le Musée des beaux-arts de Rennes. Il a en effet contribué à réunir les éléments d'information qui ont permis à la Commission consultative des trésors nationaux de donner un avis éclairé pour sa reconnaissance comme œuvre d'intérêt patrimonial majeur. Il a dans ce cadre mis à disposition ses ressources documentaires et son expertise pour l'étude de la statue, et aidé à établir sa valeur financière par sa veille du marché de l'art. Les conservateurs du département des Sculptures ont également été associés au comité scientifique pour la restauration du bronze.

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE RENNES : LA PLUS IMPORTANTE ACQUISITION JAMAIS RÉALISÉE PAR LE MUSÉE

Créé à la suite de la Révolution, le Musée des beaux-arts de Rennes compte aujourd'hui parmi les plus belles collections de peintures des musées de France. Les acquisitions menées depuis les années 1960, ainsi que la présence de chefs-d'œuvre tels que *Le Nouveau-né* de Georges de La Tour ou *La Madeleine* de Philippe de Champaigne, ont particulièrement contribué à mettre en relief le Grand Siècle (XVII^e siècle) dans les salles du musée. Cette période fait également écho à la présence du bâtiment le plus emblématique de la ville, le Parlement, dont les décors ont été réalisés par les artistes de Louis XIV.

L'acquisition de la réduction de la statue équestre de Louis XIV s'impose à plusieurs titres comme un événement majeur de l'histoire du Musée des beaux-arts et de la Ville de Rennes. En dehors de sa qualité exceptionnelle d'œuvre d'art, le bronze acquis est aujourd'hui l'unique témoignage du plus important monument commandé sous le règne de Louis XIV en Bretagne. À Rennes, l'érection de la statue, après une très longue négociation et des hésitations entre Rennes et Nantes pour l'accueillir, a conditionné la construction de la place du Parlement pour servir d'écrin à ce chef-d'œuvre. La nouvelle urbanisation du centre-ville de Rennes a de ce fait comme point de départ la mise en place de ce monument.



Place du Parlement de Bretagne
© Didier Gouray / Rennes Villes
et Métropole

Cette acquisition, la plus importante jamais réalisée par le musée, vient aujourd'hui couronner une politique d'enrichissement volontaire et particulièrement dynamique menée par la conservation du musée depuis les années 1960, grâce au soutien constant et régulier de la Ville de Rennes.

Au Musée des beaux-arts de Rennes, l'œuvre acquise fera l'objet d'une présentation spécifique devant le grand Christ en croix de Charles Le Brun, la plus grande toile du musée et chef-d'œuvre du premier peintre de Louis XIV. Le modèle réduit sera montré dans cet espace près des deux bas-reliefs provenant du socle de la statue équestre détruite à la Révolution. Une publication accompagnera la présentation à Rennes, prévue pour les journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre 2022.

LES PARTENARIATS DU LOUVRE EN RÉGION

Dès son ouverture en 1793, le Louvre a été conçu comme un « musée des musées », au service de l'ensemble du territoire. Depuis lors, le Louvre se montre généreux à travers ses prêts, ses dépôts, ses expositions ou des partenariats afin de soutenir les musées de France territoriaux qui souhaitent compléter leurs fonds, enrichir leur programmation d'expositions temporaires ou encore renouveler leur programme muséographique. Il y a aujourd'hui presque autant d'œuvres du Louvre exposées dans les murs du Palais à Paris (35 000) que dans les musées de région.

Le Louvre est ancré dans l'ensemble du territoire français à travers une politique de dépôts successifs et continus depuis le XIX^e siècle auprès des musées de France. Il a également renforcé son positionnement depuis quelques années au service de tous les territoires, et de partenaire privilégié des musées de France dans ses domaines de compétences.

La qualité scientifique et culturelle ainsi que les liens entre les collections du Louvre et celles des musées de région demeurent les critères prioritaires qui guident le choix des projets à engager. Le musée du Louvre cherche aussi à favoriser les collaborations avec les musées porteurs de nouveaux projets scientifiques et culturels, avec des partenaires soutenus par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ou encore avec les musées qui ont des projets de rénovation. Les réouvertures des musées de Nantes, de Montauban, d'Amiens, de Besançon, de Dijon ou du musée Girodet de Montargis ont ainsi bénéficié récemment du concours actif du musée du Louvre.

Les travaux scientifiques en réseaux, plus informels, sont une autre modalité de l'action territoriale. Ainsi, la mise en place du réseau d'Art Islamique (RAIF) l'année dernière, coordonné par le Département des Arts de l'Islam du Louvre, a vocation à accompagner la connaissance et la valorisation du patrimoine d'art islamique en région. Cette ambition s'est concrétisée à travers l'organisation par le musée du Louvre et la Réunion des monuments nationaux-Grand Palais de 18 expositions dans 18 villes à destination des jeunes générations et d'un large public. Intitulées « Arts de l'Islam : un passé pour un présent », elles avaient pour objectif commun d'apporter un regard renouvelé sur les arts et les cultures de l'Islam.

ÉTUDE ET RESTAURATION DE L'ŒUVRE AU C2RMF

Le Musée des beaux-arts de Rennes a souhaité confier au Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France – C2RMF le suivi de la restauration de l'œuvre de Coysevox, préalable indispensable à sa présentation au public.

Cette intervention, assurée par les restauratrices Lise Bastardoz (bronze) et Jennifer Vatelot (socle en marbre et matériaux composites), a consisté en une étude technique, le nettoyage de l'œuvre, des retouches ponctuelles et l'application d'une protection de surface.

Ce travail s'est accompagné d'examens (visuels et radiographiques) et d'analyses élémentaires (fluorescence X portable et ICP-MS) visant à mieux comprendre les techniques mises en œuvre pour la réalisation de ce bronze. Les résultats sont en cours d'interprétation. On peut d'ores et déjà affirmer que la statue a été exécutée grâce à la technique de la fonte à la cire perdue, et qu'elle a subi plusieurs phases d'interventions depuis l'exécution originelle. L'ensemble des résultats pourra être comparé aux autres œuvres composant le corpus des bronzes français de la période moderne, qui ont fait l'objet d'un programme de recherche conjoint entre le musée du Louvre et le C2RMF, dont la première phase de résultats a été publiée en 2014.

LE MÉCÈNE

Bruno Caron et le groupe Norac

Depuis 30 ans, le groupe Norac évolue dans l'agroalimentaire, au sein de trois métiers : la boulangerie/pâtisserie, le snacking nomade et le traiteur. Il regroupe aujourd'hui 11 sociétés et 6 000 collaborateurs. Le groupe connaît un fort développement à l'international. Il n'en reste pas moins fortement implanté dans l'ouest de la France, berceau de son succès. Le siège du groupe est situé dans un immeuble particulier, au plein cœur du centre historique de Rennes.

Depuis plus de 15 ans, Bruno Caron, Président et Fondateur du groupe Norac, a choisi de s'engager fortement dans la vie culturelle bretonne, soutenant sur la durée des lieux d'art et des événements, allant jusqu'à organiser, à 6 reprises, les Ateliers de Rennes – biennale d'art contemporain, consacrée aux liens entre art et économie.

Ce nouvel engagement aux côtés du Musée des beaux-arts et de la Ville de Rennes pour l'acquisition de la statue était une évidence pour B. Caron qui a souhaité que « cette œuvre incontournable puisse revenir à Rennes. »



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACTS PRESSE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Service de presse

service-presse@culture.gouv.fr

01 40 15 83 31

RENNES, VILLE ET MÉTROPOLE

Tiphanie Aymard

Attachée de presse

t.aymard@rennesmetropole.fr

06 48 24 20 20

MUSÉE DU LOUVRE

Marion Benaiteau

Chargée de communication

+ 33 (0)1 40 20 67 10 / +33 (0)6 88 42 52 62

marion.benaiteau@louvre.fr